

## Commune de Suze (Drôme)

### Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014

**Présents** : Mmes Dominique CHAPELLE, Bérangère DRIAY, Marielle GAUTHIER, Sandrine ROLLAND et Sara TIRLER, MM. Bernard FANGEAT, Daniel JEAN, Serge KRIER, Fabien LOMBARD, Thierry VALLET et Simon THOME.

Secrétaire de séance : Mme Bérangère DRIAY.

M. Serge KRIER, maire sortant, fait l'appel des conseillers élus le 23 mars 2014 et présents.

Mme Dominique CHAPELLE, doyenne du conseil municipal, prend la présidence et fait procéder à l'élection du maire.

#### **Election du maire** .-

La présidente recueille les candidatures au poste de maire. M. Serge KRIER se déclare candidat. Le scrutin à bulletins secrets donne le résultat suivant :

M. Serge KRIER est élu maire à l'unanimité.

- M. KRIER prend la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée. Il rappelle quelles sont les fonctions de la commune, quel est le rôle des conseillers municipaux ainsi que celui des adjoints.

**Détermination du nombre d'adjoints** . - Il est décidé de fixer le nombre d'adjoints à deux. Si la charge de travail évoluait, l'élection d'un troisième adjoint pourrait être envisagée.

#### **Election des adjoints** .-

M. KRIER recueille les candidatures au poste de premier adjoint. M. Daniel JEAN se déclare candidat. Résultat du scrutin : M. Daniel JEAN : 10 voix

Bulletin blanc : 1

M. Daniel JEAN est élu premier adjoint.

M. KRIER recueille les candidatures au poste de deuxième adjoint. M. Simon THOME se déclare candidat. Résultat du scrutin : M. Simon THOME : 7 voix

Bulletins blancs : 4

- Simon THOME est élu deuxième adjoint.

M. Bernard FANGEAT déplore que l'élection du deuxième adjoint n'ait pas fait l'unanimité. D'autres conseillers font la même observation.

Le maire rappelle que le vote vient d'avoir lieu à bulletins secrets.

**Indemnités de fonction** .- Les indemnités sont fixées en fonction du barème en vigueur pour les communes de moins de 500 habitants : 646,25 €/mois brut pour le maire, 250,90 €/mois brut pour chacun des adjoints.

**Communauté de communes** .- MM. Serge KRIER et Bernard FANGEAT sont désignés pour représenter la commune auprès du conseil communautaire.

Le maire, Serge KRIER